

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 14279

Numéro SIREN : 439 430 976

Nom ou dénomination : Caceis Corporate Trust

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2018 sous le numéro de dépôt 32122



20180321222017

DATE DEPOT : 22/05/2018

N° DE DEPOT : 32122

N° GESTION : 2001B14279

N° SIREN : 439430976

DENOMINATION : Caceis Corporate Trust

ADRESSE : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris

MILLESIME : 2017

CACEIS Corporate Trust
Société anonyme au capital de 12 000 000 Euros
Siège social : 1-3 Place Valhubert – 75013 PARIS
439 430 976 R.C.S. PARIS
(ci-après, la « Société »)

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

22 MAI 2018

3272

numéro de dépôt

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 AVRIL 2018**

Le jeudi 26 avril 2018, à 14 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (ci-après, l'« Assemblée Générale Ordinaire ») dans les locaux de la Société, sis au 14 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux, sur convocation écrite, en date du 10 avril 2018, de Monsieur Guillaume FROMONT, dûment habilité par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée, en début de séance, par les actionnaires présents et représentés.

Monsieur Guillaume FROMONT préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (ci-après, le « Président »).

La société CACEIS, représentée par Monsieur Jean-François ABADIE, le principal actionnaire, présent et acceptant, est appelée aux fonctions de premier scrutateur.

La société CACEIS Bank, représentée par Madame Catherine DUVAUD, actionnaire présent et acceptant, est appelée aux fonctions de second scrutateur.

Madame Julien FETICK est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent ensemble 1 148 642 des 1 148 642 actions ayant le droit de vote. Les conditions de quorum étant réunies, l'Assemblée Générale Ordinaire est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Emmanuel BENOIST, représentant le Cabinet PricewaterhouseCoopers, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Madame Claire ROCHAS, représentant le Cabinet ERNST&YOUNG et Autres, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Madame Sabrina DERBAL, représentante du comité d'entreprise, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Christophe JAHAN, représentant du comité d'entreprise, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Puis, le Président dépose sur le bureau notamment les documents suivants :

- la feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires par voie électronique ;
- les copies et les récépissés postaux des envois recommandés des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes ;
- les statuts en vigueur de la société ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration de l'exercice 2017 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2017 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président rappelle que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires et du comité d'entreprise, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée Générale Ordinaire lui donne acte de cette déclaration.

Le Président précise ensuite que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017
- Affectation du résultat
- Validation des dépenses somptuaires et des charges non déductibles
- Mandats d'administrateurs
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- Pouvoirs et formalités.

Lecture est ensuite donnée des rapports du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport général des commissaires aux comptes concernant l'exercice clos au 31 décembre 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net de l'exercice, soit -385 633.14 euros, comme suit :

Résultat net 2017		-385 633.14
Dotation à la réserve légale		0.00
Résultat net 2017 après dotation à la réserve légale	-385 633.14	
Report à nouveau au 31.12.2017	-770 582.14	
Montant distribuable au 31.12.2017	0.00	
Affectation du résultat 2017		
A titre de dividende soit par action		0.00 0.00
Au Report à nouveau		-385 633.14
Report à nouveau après affectation du résultat 2017	-1 156 215.28	

Conformément aux dispositions légales (article 243bis du Code général des Impôts), il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents (2014, 2015 et 2016).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – VALUATION DES DEPENSES SOMPTUAIRES ET DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit Code, dont le montant global s'élève à 5 585 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 1 923 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les mandants de Jérôme BERNARD, Vanessa BOUTHINON-DUMAS, Eric DEROBERT, Guillaume FROMONT et Pierre SCHERECK en qualité d'administrateur arrivant à terme, l'assemblée générale décide, conformément à l'article 12 des statuts, de renouveler les mandats de Jérôme BERNARD, Vanessa BOUTHINON-DUMAS, Eric DEROBERT, Guillaume FROMONT en qualité d'administrateur pour une durée de 5 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, l'assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Pierre SCHERECK. Le poste d'administrateur y afférant est donc laissé vacant.

Jérôme BERNARD, Vanessa BOUTHINON-DUMAS, Eric DEROBERT, Guillaume FROMONT déclarent accepter leurs mandats, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les statuts en vigueur et n'encourir aucune mesure susceptible de leur en interdire l'accès.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du code de commerce et constate l'absence de conventions soumises à ce régime au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Arrivant à terme, sur proposition du Conseil d'administration et conformément à l'article 22 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Emmanuel BENOIST pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 statuant sur les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Etienne BORIS, arrivant à échéance ce jour, et les nouvelles dispositions applicables (article L. 823-1 al.2 du code de commerce) n'exigeant plus la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une personne morale, il est décidé de ne pas nommer de nouveaux commissaires aux comptes suppléants.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION -- POUVOIRS ET FORMALITES

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à la société INTUITU FORMAUTE (située Immeuble Le Plaza 43 rue de la Brèche aux Loups - 75012 PARIS), porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité, afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

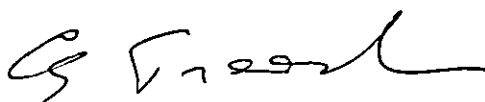
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 26 avril 2018,

Extrait certifié conforme



Le Président du Conseil d'administration
Guillaume FROMONT

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First – TSA 14444
92037 – Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Assemblée Générale
CACEIS CORPORATE TRUST
1, place Valhubert
75013 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CACEIS CORPORATE TRUST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels qui précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages sociaux futurs. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 2.5.9 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG et Autres

Claire Rochas

CACEIS CORPORATE TRUST
COMPTES INDIVIDUELS au 31 DECEMBRE 2017

Arrêtés par le Conseil d'administration en date du 02 Février 2018

I. DOCUMENTS COMPTABLES

1.1. Bilan Actif	3
1.2. Bilan Passif	4
1.3. Compte de résultat	5

II. NOTES ANNEXES

2.1. Faits marquants de l'exercice	6
2.2. Comparabilité	6
2.3. Principes et méthodes comptables	6
2.4. Parties liées	11
2.5. Bilan & Hors bilan	12
2.6. Compte de résultat	19

III. NOTES COMPLEMENTAIRES

3.1. Consolidation	24
3.2. Tableau des titres de participation et des filiales	25
3.3. Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs	26
3.4. Evénements post-clôture	26

I. DOCUMENTS COMPTABLES

1.1 BILAN ACTIF

Actif en milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) - (2)
Opérations Interbancaires et assimilées	203 636	291 337	-87 701
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	0	0
Effets Publics et assimilés	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	203 636	291 337	-87 701
• Créances à vue	203 636	291 337	-87 701
• Créances à terme	0	0	0
Opérations avec la clientèle	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	237	237	0
Parts dans les entreprises liées	0	0	0
Immobilisations incorporelles	10 099	9 712	387
Immobilisations corporelles	72	123	-51
Autres actifs	10 301	8 887	1 414
Comptes de régularisation	10 944	10 053	891
TOTAL ACTIF	235 289	320 358	-85 069

1.2 BILAN PASSIF

Passif En milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) - (2)
<u>Opérations Interbancaires et assimilées</u>	<u>6 740</u>	<u>1 508</u>	<u>5 232</u>
Banques centrales et CCP	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	6 740	1 508	5 232
• Dettes à vue	6 740	1 508	5 232
• Dettes à terme	0	0	0
<u>Opérations avec la clientèle</u>	<u>44 405</u>	<u>219 485</u>	<u>-175 080</u>
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0
Autres dettes	44 405	219 485	-175 080
• Dettes à vue	44 405	219 485	-175 080
• Dettes à terme	0	0	0
<u>Dettes représentées par un titre</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Bons de caisse	0	0	0
Titres du marché interbancaire et titres de créances			
Négociables	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres Passifs	76 971	74 373	2 598
Comptes de régularisation	87 861	5 313	82 548
Provisions	2 776	2 749	27
Dettes subordonnées	0	0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0	0
<u>Capitaux propres hors FRBG</u>	<u>16 536</u>	<u>16 922</u>	<u>-386</u>
Capital souscrit	12 000	12 000	0
Primes d'émission	5 245	5 245	0
Réserves	447	426	21
Provisions réglementées et subventions d'investissements	0	0	0
Report à nouveau	-771	-1 169	399
Résultat de l'exercice	-386	420	-806
TOTAL PASSIF	235 288	329 358	-85 061

1.3 COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat En milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) - (2)
+ Intérêts et produits assimilés	6	0	6
- Intérêts et charges assimilés	-35	-65	30
+ Revenus des titres à revenu variable	0	498	-498
+ Commissions (Produits)	35 131	35 223	-92
- Commissions (Charges)	-10 316	-10 712	396
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-21	-2	-19
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	6	-6
+ Autres produits d'exploitation bancaire	72	249	-177
- Autres charges d'exploitation bancaire	-75	-473	398
PRODUIT NET BANCAIRE	24 762	24 724	38
- Charges générales d'exploitation	-24 499	-23 839	-660
- Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-589	-769	180
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-326	115	-441
- Coût du risque	-16	1	-17
RESULTAT D'EXPLOITATION	-342	116	-458
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	463	-463
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-342	579	-921
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôts sur les bénéfices	-44	-159	115
+/- Dotation / Reprises de FRBG et provisions réglementées			0
RESULTAT NET	-386	420	-806



II. NOTES ANNEXES

Cadre juridique et financier

CACEIS Corporate Trust, est issue du rapprochement des deux sociétés suivantes exerçant le métier de services aux Emetteurs : Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust, du groupe Crédit Agricole et Euro Emetteurs Finances, elle-même filiale depuis 2005 du Crédit Lyonnais et d'IXIS Investor Services (groupe Caisses d'Epargne). Le regroupement de leurs activités a été effectué sous la forme d'une fusion d'absorption d'Euro Emetteurs Finances par CACEIS Corporate Trust à effet du 1er janvier 2006.

Le 30 juin 2008, CACEIS Corporate Trust a bénéficié de l'apport du fonds de commerce de services aux Emetteurs de Natixis.

2.1 Faits marquants de l'exercice

Il n'y a pas eu en 2017 de faits marquants au niveau de l'actionnariat, mais au niveau de la gouvernance de CACEIS Corporate Trust :

- Le 20 Mars 2017, Madame Carine ECHELARD a remplacé Monsieur Jean-Michel DESMAREST en qualité de Directeur Général.
- En Avril 2017, CACEIS Corporate Trust a remporté l'appel d'offre du Groupe LVMH pour la reprise des registres LVMH et Christian Dior avec effet au 1^{er} Janvier 2018.

2.2 Comparabilité

Conformément aux recommandations de l'OECD n°1-20 de février 1987, CACEIS Corporate Trust comptabilise l'impôt différé. L'impact en résultat courant au 31 décembre 2017 est une charge de 46K€ inscrit en impôts sur les bénéfices.

2.3 Principes et méthodes comptables

Les comptes individuels de CACEIS CORPORATE TRUST sont établis et présentés dans le respect des principes comptables applicables en France aux entreprises d'investissement (ANC 2014-07) et conformément aux principes définis par CACEIS.

La société a opté pour l'assujettissement au régime de la TVA.

La société a opté pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés conformément aux articles 206-3 et 239 du CGI.

CACEIS Corporate Trust applique l'ANC 2014-03 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

CACEIS Corporate Trust applique l'ANC 2014-03 relatif aux passifs.

- Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, elles sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire.

Conformément au règlement du CRC 2004-06 relatif à la définition, comptabilisation, évaluation des actifs, les coûts de développement informatique qui se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été comptabilisés à l'actif.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ils sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Selon le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants, conduits à la définition des composants et durées d'amortissement suivantes :

- ✓ Matériel informatique : linéaire 3 à 5 ans,
- ✓ Mobilier : linéaire 5 à 10 ans,
- ✓ Agencements et installations techniques : linéaire 8 ans et 3 mois,
- ✓ Logiciel : linéaire 3 à 5 ans.
- ✓ Frais d'établissement : linéaire 3 à 5 ans.

- Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et créances à terme pour les établissements de crédit et autres concours à la clientèle.

- Créances douteuses

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non perception par CACEIS Corporate Trust de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux.

Ce déclassement est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à constitution de dépréciations sur créances douteuses à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif.

Les dotations et les reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en 'coût du risque'.

- Titres de participation

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit. Ces titres sont comptabilisés au coût historique.



A la clôture de l'exercice ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. La valeur d'utilité représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour cette évaluation sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres....

- Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit et opérations avec la clientèle. Les comptes de cantonnement de la clientèle sont inscrits en dépôts à vue.

- Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et provisions pour risques et charges.

- Engagements sociaux

CACEIS Corporate Trust suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraites indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies quant à eux sont évalués selon la méthode actuarielle. Sont classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière.

Ces engagements, leur couverture et les principales hypothèses retenues sont détaillées en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

- Les autres avantages à long terme

Le personnel de la société peut bénéficier de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés.

Ces engagements, leur couverture et les principales hypothèses retenues sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

- Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.



Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

- Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

- Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt comprend deux éléments :

- l'impôt courant

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.33 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises à une contribution sociale de solidarité de 3.3 % (après application d'un abattement de 763 K€) et à une majoration de 10,7% de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250M€. La charge d'impôt courant comprend également les crédits d'impôts constatés hors CICE qui est comptabilisé en déduction des charges de personnel.

- l'impôt différé

Conformément à la recommandation de l'OECD n°1-20 de février 1987, CACEIS Corporate Trust a choisi de comptabiliser des impôts différés calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « charges fiscale différée ».

Les impôts différés actifs ne sont effectivement comptabilisés que lorsqu'une imputation sur les résultats fiscaux futurs est estimée probable à un horizon jugé raisonnable.

Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

- l'intégration fiscale

En 2006, CACEIS Corporate Trust a décidé d'opter avec CACEIS sa société mère pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 233A et suivants du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration fiscale signée est une convention de type 2.1, c'est-à-dire que les filiales déterminent leur résultat fiscal et leur impôt sur les sociétés comme si elles étaient indépendantes :

L'article 1 précise notamment : « les sociétés intégrées verseront à la société CACEIS SA, (...) une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leurs résultats et/ou leurs plus-values nettes à long terme de l'exercice comme si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

(...)

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés ne seront titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société CACEIS SA. »

Il résulte de la convention d'intégration fiscale « CACEIS » que la filiale a le droit pour le calcul de l'impôt sur les sociétés du à sa tête de groupe d'imputer notamment les déficits nés pendant l'intégration fiscale. Elle ne peut cependant comptabiliser de créance dans ses comptes sociaux vis-à-vis de CACEIS SA en raison de ce déficit transmis au groupe.

Une nouvelle convention fiscale a été signée en 2015 selon le même modèle pour prendre en considération les impacts liés aux crédits d'impôts et contributions exceptionnelles.

Suite au rachat par Crédit Agricole SA de la participation de Natixis en décembre 2017, Crédit Agricole SA devient 100 % actionnaire de CACEIS. Cette opération a pour conséquence de mettre fin à compter du 31 décembre à l'intégration fiscale du Groupe CACEIS dont CACEIS Corporate Trust était membre et permettra à compter du 1er janvier 2018 une entrée dans le groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA.

- **Résultat exceptionnel**

Ce poste comprend exclusivement les produits et charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relève pas de l'activité courante. CACEIS Corporate Trust n'a pas enregistré de Résultat exceptionnel pour cette année.

2.4. Parties liées :

En milliers d'Euros	31/12/2017	
	CACEIS	Crédit Agricole SA (Hors Calées Régionales)
Résultat :		
- PNB	3 930	5 473
- Charges générales d'exploitation	-1 685	-360
Total :	2 245	5 113
Actif :		
- Participations et autres titres détenus à long terme		
- Créances sur les établissements de crédit	202 112	729
- Comptes de régularisation et actifs divers	3 846	1 850
Total :	205 958	2 579
Passif :		
- Dettes envers les établissements de crédit		10 208
- Opérations avec la clientèle passif		5
- Comptes de régularisation et passifs divers	3 611	178
Total :	3 611	10 391



2.5. Bilan & Hors Bilan

2.5.1. Opérations de trésorerie et interbancaires

En milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Opérations de trésorerie & interbancaires			
-Comptes courants interbancaires	203 636	291 337	-87 701
-Prêts à moins d'un an	0	0	0
-Prêts entre 1 an et 5 ans	0	0	0
-Prêts à 5 ans et plus	0	0	0
-Créances rattachées	0	0	0
Total (1)	203 636	291 337	-87 701

(1) aucune créance n'est éligible au refinancement à la Banque de France ou au système européen de Banque centrale

2.5.2 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Valeur estimative En milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur bilan	Valeur bilan
Parts dans les entreprises liées		
- Titres non cotés		
- Avances en comptes courants d'associés	0	0
- Dépôt de garantie	0	0
- Certificats d'association	0	0
- Dépréciations	0	0
Sous-total parts dans les entreprises liées	0	0
- Titres de participation		
GIE REGISTRAR	180	180
Sous-total titres de participation	180	180
Autre titres détenus à long terme (1)	57	57
Sous-total autres titres détenus à long terme	57	57
TOTAL	237	237

Variations (en milliers d'Euros)	31/12/2017	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Autres Mouvements	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées :	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	0				0
Avances en comptes courants d'associés					
Provisions					
Titres de participation :	180	0	0	0	180
Valeurs brutes	180				180
Dépréciations	0				0
Autres titres détenus à long terme :	57				57
Créances rattachées					
TOTAL	237	0	0	0	237

2.5.3 Immobilisations

En milliers d'Euros	31/12/2017	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Autres Mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeurs brutes	1 355	3			1 352
Amortissements et dépréciations	-1 283	-54			-1 229
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	20 894*	922			19 972
Amortissements et dépréciations	-10 795	-535			-10 260
Créances rattachées					
Valeurs brutes					
Dépréciations					
VALEURS NETTES AU BILAN	10 171	336	0	0	9 835

* dont 1 218 K€ de frais d'établissements entièrement amortis

2.5.4 Les autres actifs et comptes de régularisation

En milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation
- Instruments conditionnels achetés	-		
- Comptes de stock et emplois divers			
- Comptes de règlement	0	0	0
- Débiteurs divers	10 301	8 887	1 414
<i>Actifs d'impôt courant</i>	2 730	859	1 871
<i>Autres Débiteurs Divers</i>	5 937	6 192	-255
<i>Créances Clients</i>	1 609	1 809	-200
<i>Créances clients douteux</i>	153	178	-25
<i>Provisions pour dépréciation</i>	-128	-151	23
Total	10 301	8 887	1 414
- Comptes d'encaissement et de transfert			
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0	0
- Gains latents et pertes à étaler s/instruments financiers			
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance	10 944	10 053	891
- Charges à répartir			
- Autres comptes de régularisation	0	0	0
Total	10 944	10 053	891



2.5.5 Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Opérations de trésorerie et interbancaires			
- Comptes courants interbancaires	8 740	1 508	5 232
- Autres sommes dues			
- Emprunts à moins d' 1 an			
- Dettes rattachées			
Total	6 740	1 508	5 232

2.5.6 Comptes créditeurs de la clientèle

En milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Comptes créditeurs de la clientèle			
- Comptes ordinaires créditeurs et emprunts JJ	44 405	219 485	-175 080
- Autres sommes dues			
- Dettes et emprunts à moins d' 1 an			
- Dettes rattachées			
Total	44 405	219 485	-175 080

2.5.7 Autres passifs et comptes de tiers

En milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation
- Opérations de contrepartie (titres transactions)			
- Dettes représentatives de titres empruntés			
- Instruments conditionnels vendus			
- Comptes de règlement	76 971	74 373	2 598
- Créditeurs divers			
- Versements restant à effectuer sur titres			
Total	76 971	74 373	2 598
- Comptes d'encaissement et de transfert			
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart			
- Pertes latentes/gains à étaler s/instruments financiers			
- Produits constatés d'avance	129	160	-31
- Charges à payer	4 460	4 831	-371
- Autres comptes de régularisation	83 061	322	82 739
- Avoirs à établir	211	0	211
Total	87 861	5 313	82 548

- ✓ La ligne « Charges à payer » concerne les charges de personnel dues aux organismes sociaux et les factures fournisseurs à recevoir

2.5.8 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31/12/2016
Sur frais de personnel					
Indemnités de départ à la retraite	2 548	28	0	0	2 520
Médaille du travail	209	0	-2	0	210
Attribution Actions Natixis	0				0
Engagements Sociaux	0				0
Autres provisions					
Pour risques	20	24	-21	-2	18
Pour litiges	0				0
Valeurs nettes au bilan	2 776	52	-23	-2	2 749



2.5.9 Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

(en milliers d'Euros)		31/12/2017	31/12/2016
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	2 519	2 173
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	134	131
	Coût financier	-82	36
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	34	-30
	(Gains) / pertes actuariels	-57	209
Dette actuarielle au 31/12/n		2 548	2 519

(en milliers d'Euros)		31/12/2017	31/12/2016
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	134	131
	Coût financier	-82	36
	Rendement attendu des actifs sur la période		
	Amortissement du coût des services passés		
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	-57	209
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-5	376

(en milliers d'Euros)		31/12/2017	31/12/2016
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1		
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs		
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime		
	Cotisations de l'employeur		
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées		
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	0	0

(en milliers d'Euros)		31/12/2017	31/12/2016
Position nette	Dette actuarielle nette fin de période	2 548	2 519
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	0	0
	Position nette (passif) / actif fin de période	2 548	2 519

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles		31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation		1,38%	1,37%
Autres (à détailler)			

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,6% ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,2%.

2.5.10 Dettes subordonnées

Néant

2.5.11 Fonds pour risques bancaires généraux

Néant

2.5.12 Capitaux Propres hors FRBG

Evolution de la situation nette sur 3 exercices	Nombre d'actions	Nominal en €	Capital Social (en milliers d'Euros)	Montant (en milliers d'Euros)
SITUATION NETTE AU 31/12/2014	1 148 642	10.45	12 000	14 451
<i>Affectation du résultat social 2014</i>				
Réserve légale				0
Report à nouveau				-165
Résultat exercice au 31/12/2015				2 051
SITUATION NETTE AU 31/12/2015	1 148 642	10.45	12 000	16 502
<i>Affectation du résultat social 2015</i>				
Réserve légale				103
Report à nouveau				1 948
Résultat exercice au 31/12/2016				420
SITUATION NETTE AU 31/12/2016	1 148 642	10.45	12 000	16 922
<i>Affectation du résultat social 2016</i>				
Réserve légale				21
Report à nouveau				399
Résultat exercice au 31/12/2017				-386
SITUATION NETTE AU 31/12/2017	1 148 642	10.45	12 000	16 536

Au 31 décembre 2017, le capital social se compose de 1 148 642 actions totalement souscrites et libérées de 10,45 euros chacune pour un montant total de 12 000 000 €.

2.5.13 Hors Bilan

Néant

2.6 Compte de Résultat

2.6.1 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

En milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) - (2)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés :			
- Intérêts et produits assimilés	6	0	6
<i>Sur établissements de crédit</i>	6	0	6
<i>Sur clientèle</i>			0
- Intérêts et charges assimilées	-35	-65	30
<i>Sur établissements de crédit</i>	-35	-65	30
<i>Sur clientèle</i>			
- Revenus des titres à revenus variables	0	498	-498
TOTAL	-29	433	-462

2.6.2 Produits nets des commissions

en milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) - (2)
Produits nets des commissions :			
- Produits	35 131	35 223	-92
<i>Commissions Services Financiers</i>	15 175	17 416	-2 242
<i>Registres et autres Commissions</i>	19 957	17 807	2 150
- Charges	-10 316	-10 712	396
<i>Commissions Services Financiers</i>	-4 551	-4 859	309
<i>Commissions et frais sur AGC et AGD</i>	-287	-433	166
<i>Commissions sur OST</i>	-653	-1 833	1 180
<i>Ordres de Bourse et Euroclear</i>	-2 412	-1 613	-799
<i>Autres charges affectées</i>	-2 433	-1 975	-459
TOTAL	24 815	24 511	304



2.6.3 Charges nettes sur opérations financières

en milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) – (2)
Charges nettes sur opérations financières			
- Gains sur opérations de change et d'arbitrage	1	7	-6
- pertes sur opérations de change et d'arbitrage	-22	-9	-13
TOTAL	-21	-2	-19

2.6.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés

en milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) – (2)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés			
	0	6	-6
TOTAL	0	6	-6

2.6.5 Autres Produits nets d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) – (2)
Autres produits net d'exploitation			
- produits	72	249	-177
<i>Dont gains opérationnels</i>	19	66	-47
- charges	-75	-473	398
<i>Dont pertes opérationnelles</i>	-30	-41	10
TOTAL	-3	-224	221

2.6.6 Charges générales d'exploitation

Frais de personnel en milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) - (2)
- Salaires et traitements :	8 501	9 063	-562
- Charges sociales :	6 073	5 856	217
<i>Dont Charges sociales</i>	4 386	4 320	66
<i>Dont Intéressement & participation</i>	1 047	984	63
<i>Dont Impôts et taxes sur rémunérations</i>	208	141	67
<i>Dont autres charges</i>	432	410	22
SOUS-TOTAL	14 574	14 919	-345
- Frais administratifs :			
Services extérieurs	10 664	9 608	1 056
Autres frais administratifs			
Charges refacturées & transfert de charges	-740	-688	-52
SOUS-TOTAL	9 924	8 920	1 004
TOTAL	24 499	23 839	660

Le Compte Personnel de Formation (loi du 5 mars 2014 n° 2014-288) remplace le Droit Individuel à la Formation depuis le 1er janvier 2015. Son financement, mutualisé, est assuré par une contribution unique de 1% de la masse salariale. Du fait de sa mutualisation, il n'est pas présenté en annexes.

L'effectif moyen au cours de l'exercice est de 142,18 équivalents temps plein (dont 133,30 EQTP en contrats à durée indéterminée et 8,88 en durée déterminée, 110,39 en cadres, 31,79 en non-cadres).

Les rémunérations allouées aux membres des organes de Direction (hors contrats de travail), au titre de l'exercice 2017, à raison de leur fonction, se sont élevées à 0 K€..

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice aux membres des organes de Direction ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une quelconque garantie s'élèvent à 0 k€.

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre du mandat social qu'ils ont occupé au sein de la société en 2017. De plus ils n'ont bénéficié d'aucun avantage postérieur à l'emploi ou à long terme, ni d'indemnité de rupture de contrat de travail.

Au titre de l'exercice 2017, un montant de 110K€ a été accordé à CACEIS CT au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, il a été utilisé pour réaliser des efforts en matière d'investissement informatique et de recrutement.

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe CACEIS.

2.6.7 Coût du risque

en milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) - (2)
Provisions pour risques et charges			
Dotation aux provisions	0	0	0
Reprise de provisions	0	0	0
Reprise de provisions utilisées	0	0	0
Dépréciations :			
Dotation sur créances clientèle	-115	-168	53
Dotation sur autres dépréciations	0	0	0
Reprise sur créances clientèle			
Reprise sur autres dépréciations	139	238	-97
Autres pertes et profits sur créances :			
Récupérations de créances amorties	0	1	-1
Pertes s/créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-12	0	-12
Pertes sur créances couvertes par des provisions	-28	-68	40
TOTAL	-16	1	-17

2.6.8 Résultat net sur actifs immobilisés

Résultat net sur actifs immobilisés En milliers d'euros	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation (1) - (2)
Immobilisations financières			
Dotations aux dépréciations	0	0	0
Sur titres d'investissement			
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme			
Reprises de dépréciations	0	0	0
Sur titres d'investissement			
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme			
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0	0
Sur titres d'investissement	0	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0
Plus-values de cessions réalisées	0	0	0
Sur titres d'investissement			
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme			
Moins-values de cessions réalisées	0	0	0
Sur titres d'investissement			
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme			
Pertes sur créances liées à des titres de participation			
Solde des plus et moins-values de cessions	0	0	0
Sur titres d'investissement	0	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0
Solde en perte ou en bénéfice	0	0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cessions	0	463	-463
Moins-values de cessions			
Solde en perte ou en bénéfice	0	463	-463
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	0	463	-463

2.6.9 Charges fiscales

Il est comptabilisé de l'impôt différé dans les comptes individuels au 31 décembre 2017.

Le produit fiscal se répartit donc en :

- Impôt éligible :

Sur résultat courant : -2 K€

Sur résultat exceptionnel : 0 K€

- Impôt différé :

Charge de l'exercice : 46 K€

2.6.10 Dotation / reprise nette au FRBG et provisions réglementées

Néant

2.6.11 Information relative aux résultats des activités bancaires

Néant

III. NOTES COMPLEMENTAIRES

3.1 . Consolidation

CACEIS Corporate Trust est intégrée globalement par CACEIS, dont le siège social est au 1 place Valhubert Paris 13^{ème}, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de cette dernière.

CACEIS Corporate Trust est également intégrée globalement dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA.

CACEIS Corporate Trust n'est pas mère de sous-groupe et n'a pas à établir à ce titre de comptes consolidés.

3.2 Tableau des titres de participation et des filiales

Informations financières Filiales et participations En milliers d'Euros	Capital 2017	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats 2017	Quote-part du capital détenus (en pourcentage) 2017	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Obs.
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
- Parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit					57					
- Participations dans des établissements de crédit										
- Autres parts dans les entreprises liées										
- Autres titres de participations				180						
- GIE REGISTRAR	0									
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
- Parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit										
- Participations dans des établissements de crédit										
- Autres parts dans les entreprises liées										
- Autres titres de participations				180						
TOTAL					57					

3.3 Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs :

CACEIS CT ne détient pas d'implantations directes ou indirectes dans des Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

3.4 Evénements post-clôture :

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.